

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CSE DE GSF SATURNE ETABLISSEMENT DE BRUMATH DU
29/08/2024**

Nom et qualité des personnes ayant assisté à la réunion :

- | | |
|--------------------|---|
| • LAUTIER Laurent | Président |
| • MIMAZ Yildiz | Titulaire CFDT |
| • SCHMITT Philippe | Délégué Syndical CFDT – Titulaire CFDT |
| • HERBER Anne | Titulaire CFDT |
| • SCHMITT Nadia | Titulaire CFDT Secrétaire |
| • DHOMUN Suniduth | Délégué Syndical CGT - Titulaire CE CGT |

Absents excusés :

- | | |
|-----------------------|--|
| • ELBANNAOUI L'Hassan | Titulaire CFDT |
| • HEIM Jean-Luc | Titulaire CFDT |
| • MISBAH Saïd | Titulaire CFTC |
| • LAHRACH Rachid | Délégué Syndical CFTC - Titulaire CFTC |
| • WOLFF Sabine | Titulaire CFTC |

Heure d'ouverture de la séance : 16h00

- 1. Réponses motivées de l'employeur sur les observations, vœux ou avis émis par le comité lors de la réunion en date du 27/06/2024 point 2 :
Montant de la contribution pour l'année 2023 pour non-respect éventuel des quotas des contrats d'apprentissage et de professionnalisation**

La question est posée le Président n'ayant pas la réponse, il apportera la réponse rapidement.

2. Informations trimestrielles

Les informations trimestrielles ont été présentées par le Président.

Les remarques suivantes ont été formulées : RAS

Les questions suivantes ont été posées : RAS

Il a été répondu par le Président : RAS

- 3. Information et consultation du CSEE sur la mise en œuvre et l'existence d'un système de Vidéosurveillance sur les sites clients, sur l'utilisation par GSF des preuves issues des procédés de contrôle et de surveillance (par Vidéosurveillance) mis en œuvre par les clients.**

Le Président rappelle aux membres du Comité que certains clients (dont la liste est annexée au présent procès-verbal) ont mis en œuvre dans leurs locaux un système de Vidéosurveillance, dans le but de permettre un contrôle de l'activité des salariés, et dans le but de répondre à des exigences règlementaires de sécurité des personnes et des biens.

Le Président indique aux membres du Comité que les salariés de GSF SATURNE établissement de Brumath sont également soumis à ces dispositifs de contrôle par Vidéosurveillance.

Les salariés concernés seront informés individuellement.

Le Président indique que les éléments de preuve issus des procédés de contrôle et de surveillance par Vidéosurveillance mis en œuvre par les clients pourront être librement utilisés par la Société GSF SATURNE établissement de Brumath.

A ce titre, la Société GSF SATURNE Etablissement de Brumath pourra être amenée à utiliser ces informations afin de sanctionner un comportement fautif de l'un de ses salariés (ex : vol). Ces éléments de preuve pourront également être produits en justice si nécessaire.

Les questions des membres du Comité sont les suivantes : RAS

Les réponses du Président sont les suivantes : RAS

Les membres du Comité rendent leur avis sur la mise en œuvre et l'existence d'un système de vidéosurveillance sur les sites clients, et sur l'utilisation par GSF ... des preuves issues des procédés de contrôle et de surveillance (par Vidéosurveillance) mis en œuvre par les clients :

Les membres titulaires du Comité procèdent au vote.

Avis du Comité :

Favorable : 0 voix

Défavorable : 0 voix

Ne se prononce pas : 5 voix

Le Comité n'émet donc pas d'avis sur cette mesure.

Liste des sites concernés

LECLERC MARMOUTIER
DECATHLON HAGUENAU
DECATHLON SARREBOURG
SUPER U BERNOLSHEIM
SUPER U GAMBSHEIM
KUHN
STE WELSCH
CAF
COLIN PALC
SODITEK
SOLINA
AURAL HAGUENAU
LES CIC
LES GROUPAMA
CREDIT MUTUEL HOERDT
CREDIT MUTUEL WEYERSHEIM
LES MATCH
BRENNENSTUHL
LES MACIF
CASINO DE NIEDERBRONN
INSTITUTION SAINTE PHILOMENE
STEF
DE DIETRICH
FAST
FOSSIL
ZIEMEX
JUS DE FRUIT D'ALSACE
CLINIQUE SAINTE ODILE
CENTRE HOSPITALIER DE BISCHWILLER

4. Plans de Prévention : information des membres du CSE des prochaines dates d'inspection commune des locaux clients

Il n'y a aucune inspection commune de locaux client pour l'élaboration ou la mise à jour de plans de prévention prévues.

5. Divers

a. Problèmes BALOO

La secrétaire informe le Président qu'elle a eu beaucoup de problèmes avec le prestataire Baloo. De plus, depuis la mise en place du nouveau site, plusieurs salariés n'arrivent plus à se connecter. Une autre salariée s'est fait malmené par le médecin chez qui elle a été envoyée par Baloo pour la contrôler. Il est donc demandé à ce que le siège intervienne auprès du prestataire.

b. Validation envoi des convocations par mail avec accusé réception

Les membres du CSE présents donnent leur accord pour l'envoi des convocations par mail :

Nadia Schmitt : csegsfbrumath@gmail.com

Philippe Schmitt : pschmitt@gsf.fr

Yildiz Mimaz : ezolara@hotmail.fr

Anne Herber : anneherber1977@gmail.com

Suniduth Dhomon : dhomon@free.fr

Madame Anne HERBER demande au Président comment obtenir le bon cadeau des 500€ prévu dans le cadre des NAO pour ses 20 ans d'ancienneté. Le Président répond qu'il va s'en occuper.

Fin de la réunion : 18h30

La Secrétaire du CSE
Nadia SCHMITT



Le Président
Laurent LAUTIER

